



CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DES GRANDS-VENTS

2024-2025

École des Grands-Vents
65, rue Ridge
Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador



CONSEIL SCOLAIRE
FRANCOPHONE
PROVINCIAL

Note : Le masculin n'est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Introduction

À l'École des Grands-Vents, notre code de vie fait appel à trois valeurs de base : le respect (la collaboration), l'autonomie (la responsabilisation) et la fierté, à travers l'engagement identitaire, en la langue française et au bien-être de tous. Pour se faire, l'École des Grands-Vents vise à dispenser, pour tous ses élèves, une éducation de langue française de qualité et diversifiée. Elle s'engage, tout au long du parcours académique de ses apprenants, à offrir des occasions de promouvoir la culture francophone par le biais du français de base.

Définition de notre code de vie

Notre code de vie a pour objectif la promotion de services pédagogiques cohérents à l'intention des élèves, du personnel de l'école, des parents et de l'ensemble de la communauté scolaire. Sa principale mission consiste à garantir l'épanouissement personnel et académique complet de l'élève, en vue de maximiser sa réussite à tous les niveaux. Il formalise par écrit les attentes fondamentales envers les élèves, reflétant ainsi les valeurs de notre établissement éducatif. En s'appuyant sur des principes pédagogiques, notre code de vie oriente les élèves vers un développement global sain, en mettant l'accent sur le développement des compétences sociales, favorisant ainsi une harmonie collective et un sentiment de sécurité.

Les normes et les attentes en matière de comportement énoncées dans ce document s'adressent à l'ensemble des élèves et requièrent la coopération de tous les membres de la communauté scolaire, y compris les enseignants, le personnel, les bénévoles, les parents et les visiteurs, dans les situations suivantes :

- Lorsqu'ils se trouvent sur le campus de l'école.
- Lorsqu'ils utilisent les services de transport par autobus sous contrat de l'école et/ou du conseil scolaire.
- Lorsqu'ils participent à des activités parascolaires.
- Lorsqu'ils sont impliqués dans des activités périscolaires en dehors de l'établissement scolaire.
- Lorsqu'ils s'engagent dans des activités susceptibles d'influencer le climat de l'école.

Principes directeurs

- ✓ Développer un sentiment de fierté et d'appartenance au sein de l'école.
- ✓ Encourager les élèves à adopter un comportement positif et propice à l'apprentissage.
- ✓ Acquérir des habiletés sociales et émotives menant vers une autorégulation.
- ✓ Encourager l'élève à devenir un citoyen responsable.
- ✓ Amener tous les acteurs de la communauté scolaire à harmoniser ses interventions.
- ✓ Inciter les acteurs à agir en tant que modèle face aux valeurs du code de vie.
- ✓ Favoriser la communication et la collaboration entre les différents acteurs.

La mission de l'école des Grands-Vents

L'école des Grands-Vents vise à assurer une éducation de qualité en français pour que chaque élève développe son plein potentiel, et ce, dans un environnement sécuritaire. La mission de notre école est aussi de donner à nos élèves le goût d'apprendre tout au long de leur vie et de les aider à devenir des citoyens responsables.

La vision de l'école

L'école des Grands-Vents est une école dynamique qui vise à amener chaque élève à connaître des réussites, dans un climat de collaboration, où chacun se sent respecté et en sécurité. L'élève deviendra ainsi, un citoyen confiant et engagé vivant pleinement sa culture francophone.

Nos valeurs

Le code de vie de l'école des Grands-Vents repose sur des valeurs qui façonnent un environnement scolaire accueillant, respectueux et solidaire, où chaque élève est valorisé, respecté et soutenu.

Inclusion et Équité : Créer un environnement inclusif où chaque élève se sent valorisé, respecté et soutenu, quelle que soit son origine, ses capacités ou son identité. Nous promouvons également l'équité en veillant à ce que tous les élèves aient un accès égal aux ressources, aux opportunités et aux soutiens nécessaires pour réussir.

Respect : Adopter une attitude positive en faveur du respect de soi, des autres et de l'environnement, tout en favorisant une communication propice à un climat positif, et en encourageant une culture de compréhension mutuelle, d'empathie et de coopération.

Autonomie : Favoriser le développement de méthodes de travail efficaces, seul ou en collaboration avec ses pairs, afin de prendre en charge ses apprentissages et son développement de manière responsable, avec un accès équitable aux outils et aux possibilités qui favorisent leur développement.

Fierté : Encourager un sentiment de fierté envers notre école et la culture francophone en promouvant activement l'utilisation de la langue française au quotidien. En cultivant cette fierté, chaque élève contribue à créer une communauté scolaire francophone dynamique et stimulante, où le respect mutuel et la valorisation de la diversité sont au cœur de notre identité.

Engagement : Encourager la curiosité et le désir d'apprendre en stimulant la recherche de connaissances, en favorisant l'exploration et en créant un environnement où la découverte est encouragée. En cultivant cette valeur, nous aspirons à nourrir la passion pour l'apprentissage tout au long de la vie et à inspirer nos élèves à devenir des chercheurs actifs et engagés dans leur propre éducation.

Les responsabilités des élèves

1. Je m'engage au code de vie de mon école.
2. Je parle français en tout moment.
3. S'il est reconnu que je puisse faire des erreurs, je peux aussi les réparer.
4. Je participe à la création d'une ambiance propice à mes apprentissages.
5. J'écoute attentivement les consignes du personnel de l'école.
6. Je me respecte et je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
7. J'accepte les conséquences de mes actions.
8. Je m'investis dans mes apprentissages et je m'applique à ma réussite.
9. J'apporte tous les effets nécessaires à mon apprentissage en classe.
10. J'accomplis les travaux assignés et je les remets dans les délais fixés.
11. Je complète mes travaux et mes évaluations avec honnêteté.

L'engagement du personnel de l'école

1. Appliquer le code de vie de l'école appuyé d'une approche restauratrice.
2. Être dynamique afin de créer un milieu où l'élève pourra s'épanouir.
3. M'adapter aux différences des apprenants afin de promouvoir la diversité.
4. Être un modèle quant à l'utilisation de la langue française.
5. Être professionnel dans mes interventions en étant juste et cohérent envers tous.
6. Collaborer à la vie de l'école.
7. Créer un climat sain et sécuritaire au niveau de la communauté scolaire.

Les responsabilités de la direction

1. S'assurer que l'équipe-école adhère au code de vie.
2. Soutenir les membres du personnel dans leurs interventions.
3. Assurer une bonne communication entre les différents éducateurs de l'école.
4. Être attentif aux besoins des élèves, du personnel et des parents.
5. Encourager des initiatives axées sur les besoins sociaux et émotifs des élèves.

- Promouvoir un climat accueillant et sécuritaire selon la politique du MÉDPE.

Les responsabilités des parents

- Je m'engage à respecter les règles du code de vie de l'école.
- J'encourage et j'aide mon enfant à respecter le code de vie de l'école.
- Je veille à l'assiduité et à la ponctualité de mon enfant.
- Je m'intéresse activement au travail et à la réussite de mon enfant.
- Je participe aux rencontres concernant le cheminement de mon enfant.
- Je contribue à atténuer les problèmes de discipline de mon enfant.
- Je maintiens une communication positive avec l'enseignant de mon enfant.

Les stratégies proactives afin de favoriser un climat scolaire sain – Niveau vert

1.1 Le soutien au comportement positif

Le soutien au comportement positif (SCP) représente, en contexte francophone, une application du système *Positive Behavioral Interventions and Supports (PBIS)* appliqué dans plus de 18 300 écoles un peu partout aux États-Unis. Le SCP propose la mise en place d'un système de soutien sur le plan de la gestion des comportements afin de créer un milieu propice à l'apprentissage. L'école des Grands-Vents fait la mise en œuvre de ce système proactif dans la prévention des écarts de comportement.



1.2 Le village des méritants

En lien avec le soutien au comportement positif, un programme de reconnaissance a été mis en place. Mensuellement, trois élèves par classe sont reconnus pour leur rendement académique, pour leur engagement envers le français, pour leur respect d'une valeur ou d'une attitude positive.

1.3 DIRE

Le programme DIRE rassemble les écoles, les familles et les communautés afin d'aider les élèves des écoles primaires à faire face à l'intimidation.



1.3 La prévention de la violence

L'école met en place des stratégies proactives pour prévenir la violence, telles que souligner le mois de la prévention de la violence.

1.4 La citoyenneté numérique

Dans le but d'instruire les élèves sur les pratiques saines et sécuritaires au sein de l'univers numérique, les enseignants intègrent des leçons liées à la citoyenneté numérique dans leurs activités d'apprentissage et d'évaluation. Les directives concernant l'utilisation des

technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein du Conseil scolaire (voir Annexe E) régissent l'usage des appareils mobiles dans l'environnement éducatif.

1.5 Les pratiques d'inclusion pour la communauté LGTBQ

Dans le but de favoriser un environnement accueillant et inclusif pour tous, y compris la communauté LGBTQ, l'école a entrepris d'adopter les directives du MÉDPE. Des mesures ont été prises pour mettre en œuvre ces directives en collaboration avec le club des Arcs-en-ciel. D'autres initiatives visant à renforcer cette démarche se poursuivront avec la participation active du club.

La matrice des attentes comportementales

Le tableau qui suit résume les attentes comportementales pour toute la communauté scolaire dans diverses aires de vie qui existent dans notre environnement scolaire. Il est attendu que tout membre de la communauté scolaire s'y adhère, sans exception. En plus de ce tableau, nous notons également les cinq règles d'or de l'école des Grands-Vents basés sur nos valeurs.

Les cinq règles d'or de l'École des Grands-Vents :



- *Je parle français à l'école.*
- *Je respecte les autres et je me respecte.*
- *Je suis responsable de mes actions et j'accepte les conséquences.*
- *Je fais de mon mieux et je m'engage dans mon apprentissage.*
- *Je suis tolérant(e) envers les autres et j'accepte les différences de chacun.e*

Des relations sociales agréables

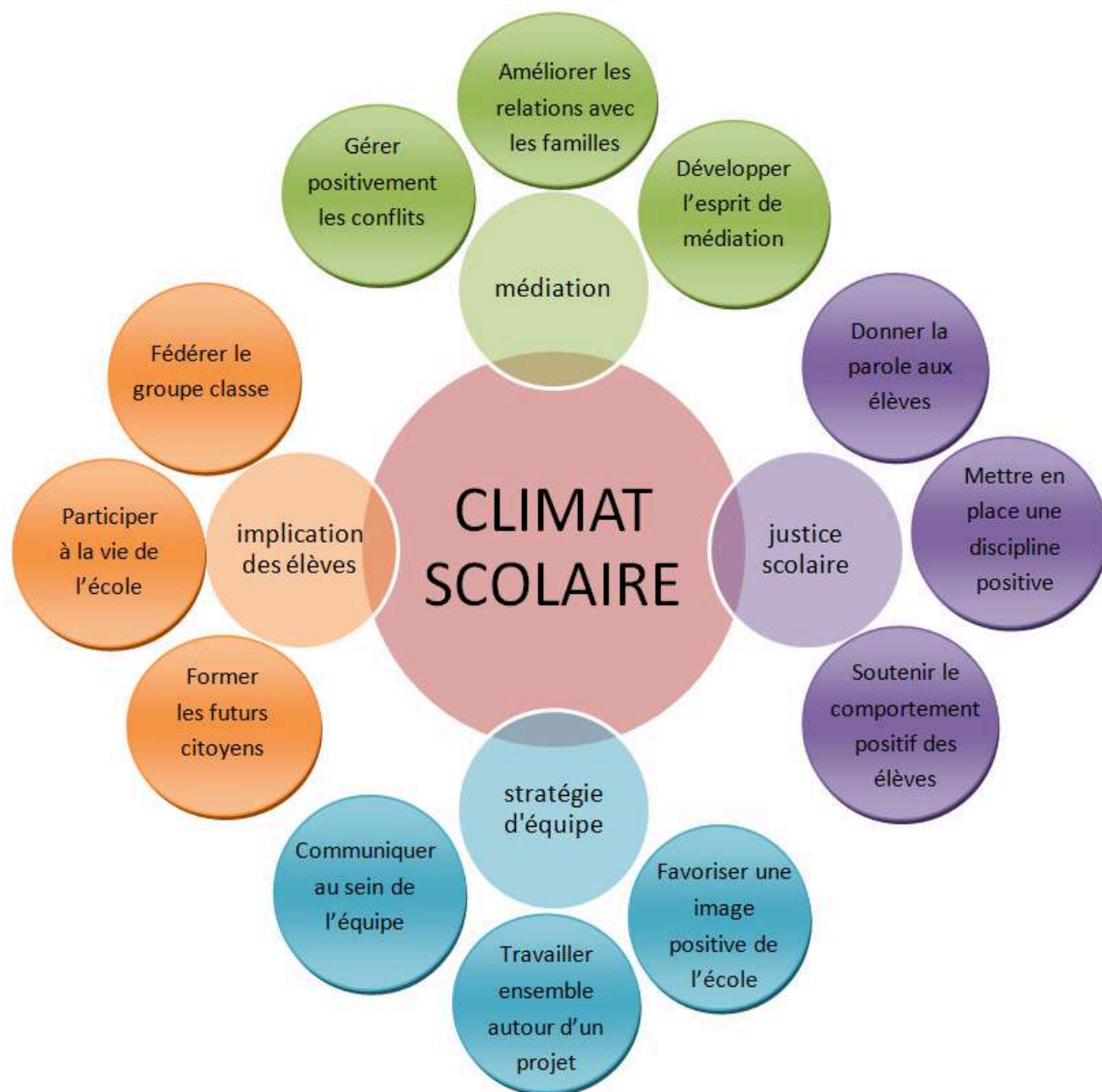
Lorsque j'applique les règles de conduite proposées par mon code de vie, je suis positif et j'ai des influences positives sur mon environnement. Cela a pour effet:

- être fier/fière de moi en étant un modèle pour les autres;
- recevoir des félicitations de la part de mes parents, des enseignants et de la direction;
- recevoir un autocollant;
- obtenir un privilège;
- participer à une activité récompense.

Matrice des attentes comportementales

| Aires de vie/ Valeurs | Fierté | Autonomie | Respect |
|---|--|--|---|
| Toilettes | -Je tire la chasse d'eau. -Je dépose le papier brun dans la poubelle. | -Je vais directement aux toilettes et je retourne directement en classe/ en rang. -Je prends 30 secondes pour me laver les mains. | -Je respecte l'intimité des autres et la mienne. -Je garde les lieux propres (murs, portes). |
| Corridors | -Je circule dans le calme et en silence. -Je parle en français | -Je marche à droite. -Je garde mes mains le long de mon corps. -Je me déplace calmement | -Je respecte les classes qui travaillent pendant mes déplacements. |
| Cour d'école | -Je parle en français. -Je joue pour le plaisir. | -J'utilise l'équipement adéquatement. -Je prends mon rang dès la cloche. | -J'inclus les autres. -Je respecte les règlements établis. J'utilise les stratégies DIRE pour régler les conflits |
| Dîner | -Je mange la bouche fermée. -Je garde ma place propre. -Je reste assis à ma place. -Je parle en français | -Je parle d'une voix calme -Je reste assis jusqu'au signal du surveillant. -Je lève la main pour avoir l'attention du surveillant. -Je fais le tri de mes déchets | -Je garde ma nourriture pour moi. -Je garde mes mains et mes pieds pour moi. |
| Rassemblements et activités à l'extérieur de l'école | -Je garde le calme lors des assemblées. -J'écoute et je regarde la personne qui parle. | -J'entre et je quitte en silence et au signal de l'enseignant. -Je m'assois sur mes fesses et les jambes croisées. -Je garde mes mains sur moi. -Je reste assis à ma place pendant toute la présentation. | -Je démontre de l'intérêt. -J'applaudis respectueusement. |
| En classe | -Je maintiens une attitude positive face à la tâche. -Je fournis des efforts. -Je participe aux discussions en partageant des commentaires positifs et pertinents. | -Je prends soin de mes effets personnels. -J'accomplis mes travaux avec soin et les remets à temps. -Je me mets à la tâche rapidement. -Je remets mes travaux dans les délais fixés. | -Je lève la main pour parler. -Je respecte l'opinion des autres. -J'accepte le droit à l'erreur. |

Le comportement et ses conséquences



Réactions face aux écarts de comportement - Niveaux jaune à rouge

Face à un écart de comportement d'un élève, c'est-à-dire un comportement qui va à l'encontre des attentes comportementales, les enseignants et l'administration de l'école des Grands-Vents auront recours à une stratégie réactive, en fonction :

- de la gravité du comportement;
- des circonstances entourant le comportement:
- autres personnes concernées (élèves/ personnel/ etc.)
- environnement ou facteurs déclenchants
- circonstances spéciales
- des stratégies réactives utilisées dans le passé pour cet élève et le comportement de l'élève qui s'en suit;
- de la fréquence du comportement;
- des besoins particuliers de l'élève, de son Plan d'enseignement individualisé (PEI), ou des deux.

En réponse à un comportement inapproprié d'un élève, les enseignants et la direction de l'école des Grands-Vents appliqueront une approche réactive qui varie en fonction de la gravité de la conduite, suivant un système d'évaluation spécifique (voir Annexe c). Les mesures réactives, ainsi que des exemples de comportements inappropriés, sont détaillées dans les tableaux correspondant à :

- Comportements inappropriés mineurs (étiquetés en jaune)

- Comportements inappropriés modérés (étiquetés en orange)

- Comportements inappropriés majeurs (étiquetés en rouge)

Il est important de noter que chaque incident, qu'il soit mineur, modéré ou majeur, est enregistré dans le dossier de l'élève, dans le cadre d'une intervention cumulative visant à prendre en compte les événements antérieurs.

Écarts de comportement mineurs – Niveau jaune

Intervenant responsable : le membre du personnel présent lors du geste mineur.

| Codes | Interventions | Exemples d'écart mineurs |
|-------|--|--|
| ÉMI.1 | 1. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu | <ul style="list-style-type: none"> - Retard non-excuse - Oublier de changer ses chaussures - Courir dans l'école - Se bousculer - Déranger en classe - Répliquer à un adulte - Mentir, manqué d'honnêteté - Refus de coopérer - Taquiner/ faire des remarques désobligeantes - Comportement inapproprié dans les activités d'école - Utilisation non-autorisée d'appareils électroniques à l'école (jeux, cellulaire, etc.) - Jeter ses déchets par terre ou sur la table - Non-respect de la matrice des attentes comportementales |
| ÉMI.2 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu 3. L'enseignant titulaire est informé de l'écart de comportement 4. L'élève doit identifier et effectuer une réparation de son geste (suggestion venant de l'élève : excuses verbales ou écrites ou dessin, etc.) | |
| ÉMI.3 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement 3. L'enseignant titulaire est informé du manquement 4. Une conséquence appropriée est appliquée par l'enseignant responsable lors des incidents (période de réflexion ou de réorganisation, fiche de réflexion, etc.) | |
| ÉMI.4 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel des incidents passés et des conséquences 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement 3. L'enseignant titulaire est informé du manquement 4. L'enseignant responsable contacte les parents = choisir une conséquence ensemble pour l'élève | |

Notes :

- **À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant**
- Selon la gravité et/ou la nature répétitive du geste, la gradation de l'intervention peut varier.
- Il est convenu que l'élève peut s'orienter vers des gestes de réparation.
- Une rencontre constructive peut avoir lieu.
- Un écart de comportement de niveau jaune qui se manifeste à répétition peut devenir un écart modéré (orange)

| Écarts de comportement modérés – Niveau orange | | |
|--|--|---|
| Intervenants responsables : le membre du personnel présent lors du geste modéré et la direction, si l'écart se manifeste à répétition. | | |
| Codes | Interventions | Exemples d'écart modérés |
| ÉMo.1 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel verbal de l'écart de comportement. 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu. 3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable. 4. L'élève est placé en période de réorganisation interne d'une durée déterminée par l'enseignant responsable et la direction avant de réintégrer la classe. 5. L'enseignant titulaire, la direction et les parents sont informés de l'écart de comportement. 6. L'élève identifie et effectue une réparation de son geste. | <ul style="list-style-type: none"> - Écarts mineurs du niveau jaune à répétition - Langage vulgaire ou grossier - Mauvaise utilisation du matériel de l'école - Utilisation inappropriée de la technologie - Tricherie - Plagiat - Comportement perturbateur en classe - Tenue vestimentaire inappropriée pour un contexte scolaire - Manquer de respect envers un membre du personnel - Manquer de respect envers un élève - Manquer de respect envers le matériel - Refus de suivre les consignes - Insulter - Commentaires inappropriés à propos de l'orientation sexuelle, la religion, le sexe, la culture, etc. - Tout manquement mineur qui se répète |
| ÉMo.2 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel verbal de l'écart de comportement. 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu. 3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable. 4. L'enseignant titulaire, la direction et les parents sont informés de l'écart de comportement. 5. L'élève est placé en période de réorganisation interne pour une durée d'une journée avant de réintégrer la classe. 6. La direction envoie un avis officiel à la maison. | |
| ÉMo.3 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel verbal de l'écart de comportement. 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu. 3. Une conséquence est déterminée par l'enseignant responsable. 4. L'enseignant titulaire et la direction sont informés du manquement. 5. L'élève est placé en période de réorganisation interne pour une durée de deux jours avant de réintégrer la classe. 6. La direction contacte les parents. 7. Réunion entre la direction, l'enseignant responsable, l'enseignant titulaire, les parents et l'élève. | |
| ÉMo.4 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Les conséquences des écarts de comportement majeurs sont appliquées. | |

Notes:

- **À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant**
- Selon la gravité du geste, la gradation de l'intervention peut varier.
- Dans le cas d'une répétition d'un écart de comportement modéré, la conséquence mène à une intervention d'écart majeur (rouge).

Écarts de comportement majeurs – Niveau rouge

2

Intervenants responsables : le membre du personnel présent lors de l'écart de comportement majeur et la direction.

| Codes | Interventions | Exemples d'écart majeurs |
|--------------|--|---|
| ÉMA.1 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Rappel verbal de l'écart de comportement posé 2. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu 3. Rencontre avec la direction, l'enseignant et l'élève 4. Contact avec la famille 5. Une conséquence est donnée * Période de réorganisation interne ou externe pouvant aller de 1 à 3 jours 6. La famille et le bureau administratif sont informés de la période de réorganisation par écrit, s'il y a lieu. 7. L'élève doit faire un geste de réparation. 8. L'élève aura l'option de consulter des services d'aide (counseling) | <ul style="list-style-type: none"> - Écarts modérés du niveau orange à répétition - Intimidation - Harcèlement - Taxage - Comportement menaçant ou abusif - Défiance - Abuser délibérément la technologie (ex : envoi de virus, hameçonnage, accéder à des sites inappropriés, créer, publier ou télécharger du contenu inapproprié, offensif, harcelant, etc.) - Quitter le terrain de l'école sans permission - Vol - Vandalisme - Utilisation ou possession de drogues illicites, d'alcool, de cigarettes électroniques ou de cannabis. |
| ÉMA.2 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Retrait ou renvoi immédiat de l'élève (endroit sécuritaire) et recours à l'équipe CPI au besoin 2. La direction contacte la police au besoin 3. La direction contacte la famille par téléphone et par écrit (suspension interne ou externe) 4. Le personnel du bureau administratif est contacté 5. Une rencontre a lieu dans les plus brefs délais avec l'élève, la famille, le personnel scolaire (enseignant(s) et direction), un représentant du CSFP et autres intervenants sociaux (ex. : policier) demandés par la direction. 6. Rappel verbal de l'écart de comportement 7. Rappel verbal à l'élève du comportement attendu – ré-enseignement 8. Une conséquence est donnée (période de réorganisation externe pouvant aller de 5 à 10 jours selon la gravité) 9. Le CSFP peut approuver des suspensions allant au-delà de 10 jours. 10. L'élève doit faire un geste de réparation 11. L'élève aura l'option des consulter des services d'aide (counseling) | <p>Comportements pouvant compromettre sa sécurité personnelle et celle d'autrui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les écarts majeurs du ÉMa.1 en répétition - Possession d'une arme ou utilisation d'un objet pouvant blesser - Agression physique - Se battre - Agression sexuelle - Autres gestes violents - Bris de lois provinciales ou fédérales |

Notes :

- **À remplir : Rapport d'incident géré par l'enseignant et au besoin, Rapport d'incident nécessitant une évacuation et/ou Rapport d'incident nécessitant le CPI**
- Selon la gravité de l'écart de comportement, la gradation des conséquences peut varier.
- Les bris de lois municipales, provinciales et fédérales sont rapportés aux autorités.
- Dans le cas de la répétition d'un comportement déjà survenu, la conséquence est appliquée en partenariat avec la famille et sera soutenue par un plan de réintégration, s'il y a lieu.
- Un contrat peut avoir lieu entre l'élève, la famille et l'école selon l'incident

Confirmation de lecture

Copie de l'élève

J'ai pris connaissance et compris le règlement de conduite de l'École des Grands-Vents. Je suis conscient(e) que nous sommes tous responsables de le respecter.

Élève : _____

Date : _____

Parent/Tuteur: _____

Cette copie est pour vous. Vous devez la conserver à la maison.

Copie à retourner à l'école (en format papier ou électronique)

J'ai pris connaissance et compris le règlement de conduite de l'École des Grands-Vents. Je suis conscient(e) que nous sommes tous responsables de le respecter.

Élève : _____

Date : _____

Parent /Tuteur : _____

ANNEXE A

Glossaire

Abus verbal : Tout acte, geste ou parole utilisé intentionnellement pour nuire à la santé mentale d'une personne.

Abus physique : Tout acte intentionnel menant à une blessure corporelle chez autrui.

Abus psychologique : Tout acte, geste ou parole utilisé intentionnellement et de façon répétitive ou exagérée pour abaisser, humilier ou rendre quelqu'un inconfortable ou mal à l'aise.

Harcèlement : Soumettre quelqu'un à de continuelles pressions, sollicitations, critiques, etc.

Intimidation : Inspirer à quelqu'un une crainte, un trouble qui lui font perdre son assurance et/ou remplir quelqu'un de peur en usant de la force ou des menaces (Dictionnaire Larousse, 2013).

Taxage : Action de taxer quelqu'un, de lui extorquer quelque chose par l'intimidation ou la violence (Dictionnaire Larousse, 2013)

Tenue vestimentaire (voir l'annexe B): Manière dont il convient de s'habiller dans une circonstance donnée (Dictionnaire Larousse, 2018).

ANNEXE B

L'intimidation

Définition de l'intimidation : On parle d'intimidation quand quelqu'un essaie de façon répétée de faire du mal à une autre personne sur le plan physique, affectif dans son estime de soi sur le plan de sa réputation ou dans ses biens matériels. (Site web sur la lutte contre l'intimidation Nouvelle-Écosse, Canada)

| Physique | Verbal | Social et émotionnel |
|---|---|---|
| Tirer les cheveux Mordre Frapper Donner des coups de pied Pousser Enfermer quelqu'un dans un casier ou autre Attaquer physiquement Voler Endommager la propriété de quelqu'un Porter des armes | Surnommer méchamment quelqu'un Taquiner Utiliser un langage abusif Faire des commentaires ou des blagues sexuelles Menacer quelqu'un Faire des appels téléphoniques abusifs Propager des rumeurs Faires des commentaires racistes Être impoli Mener les autres Propager des mensonges Insulter Mentir | Manipuler une relation Détruire une amitié Faire des gestes ou des grimaces impolis ou insultants (ex : rouler des yeux) Exclure Ignorer Isoler Notes ou courriels méchants ou malveillants Intimidation Diminuer l'estime de soi de quelqu'un Embarrasser quelqu'un Faire peur à quelqu'un Commencer des rumeurs Dire des mensonges à propos de quelqu'un Humilier quelqu'un Extorsion |

ANNEXE C

Gradation des conséquences : la discipline progressive

| La discipline progressive | | |
|---|---|--|
| <p>Mise en place des attentes comportementales pour un climat positif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des attentes par le personnel • Alignement des attentes du code de vie avec celles de la salle de classe • Intégration des attentes comportementales à l'enseignement du curriculum | <p>Moyens en place favorisant la promotion d'un climat positif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de vie de l'école • Programme de prévention d'intimidation (DIRE) • Soutien au comportement positif (SCP) • Reconnaissance des attributs positifs | |
| Attentes comportementales communiquées aux élèves et aux parents en début d'année scolaire | | |
| Mesures disciplinaires en cas de perturbation du climat positif - écarts mineurs (Niveau jaune) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un endroit à l'écart pour travailler en silence. • Rappel verbal • Séance de médiation de conflit | <ul style="list-style-type: none"> • Activité de réflexion comprenant un élément d'apprentissage | |
| Mesures disciplinaires en cas d'écart de comportement modérés (Niveau orange) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de rappel sur les principes du code de vie et des attentes comportementales • Modification ou retrait des privilèges • Geste réparateur • Période de réflexion ou retrait | <ul style="list-style-type: none"> • Remplir un rapport d'incident • Informer les parents par voie écrite ou verbale. • Rencontre avec l'élève, les familles et au besoin, un service d'appui scolaire ou communautaire. | |
| Mesure disciplinaire justifiant une suspension interne (retrait) à la suite à une évaluation de facteurs atténuants | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Manquement chronique à ses responsabilités d'élève • Menacer d'infliger des blessures graves • Aggression • Possession d'alcool, de cigarettes, cigarettes électronique, de cannabis, ou de drogues illicites | <ul style="list-style-type: none"> • Dire des grossièretés à une personne en situation d'autorité. • Acte de vandalisme causant des dommages aux biens scolaires. • Pratiquer de l'intimidation ou le harcèlement (peu importe le type) | |
| SUSPENSION - Écarts majeurs (Niveau 3) | | |
| Retrait et période de réflexion | Suspension interne | Suspension externe |
| <p>Tous les élèves :</p> <p>Fiche de réflexion Discussion Services d'aide (counseling) Contact des parents Geste réparateur</p> | <p>Tous les élèves :</p> <p>Les mêmes interventions que lors de la période de retrait. L'élève doit compléter tous ses travaux et évaluations de la journée scolaire sous la supervision de la direction. Une lettre est envoyée au foyer par la poste par la direction et sera archivée dans le dossier particulier. Le CSFP est prévenu.</p> | <p>Tous les élèves :</p> <p>Retrait immédiat. Contact des parents par la direction. Renvoi immédiat (1 à 5 jours) Une lettre est envoyée au foyer par la poste par la direction et sera archivée dans le dossier particulier. Le CSFP est prévenu. La note de 0% est accordée pour les évaluations manquées. La réintégration doit être planifiée par l'équipe-école.</p> |

ANNEXE D



ATTENTES ET CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES DANS L'AUTOBUS

1. Écoutez le chauffeur et suivez les consignes.
 2. Ne criez pas; soyez poli·e et gentil·le.
 3. Restez assis·e en tout temps.
 4. Ne mangez pas dans l'autobus. (risque d'étouffement)
 5. Gardez l'autobus propre et ramassez vos déchets.
 6. Ne jetez rien par la fenêtre.
 7. N'endommagez pas l'autobus.
 8. Gardez les sorties et les allées dégagées.
 9. Il est interdit de fumer, vapoter, ou d'être en possession de drogues/alcool dans l'autobus.
 10. Si vous écoutez de la musique ou quoi que ce soit sur votre téléphone/appareil, vous devez porter des écouteurs.
 11. Aucun vélo, scooter, etc. est permis dans l'autobus.
-
- *Avisez le chauffeur d'autobus si vous voyez quelque chose de dangereux.*
 - *Avisez votre direction d'école ou votre enseignant·e si vous ne vous sentez pas en sécurité dans l'autobus.*

Bon déplacement en bus!

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

ANNEXE E

ENTENTE DE L'UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE

DISPONIBLE EN ANGLAIS SUR DEMANDE



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ENTENTE DE L'UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE

CONSENTEMENT DES PARENTS/TUTEURS

J'ai bien lu l'entente et je comprends que mon enfant sera responsable de suivre les lignes directrices lors de l'utilisation d'appareils électroniques à l'école. J'ai discuté des lignes directrices avec mon enfant, qui comprend les attentes et les conséquences de ne pas utiliser la technologie d'une manière acceptable. Je comprends que, si je veux retirer mon consentement pour toutes ou certaines activités, je devrai communiquer avec la direction de l'école. Cette entente couvre l'accès au réseau informatique et de l'école et aux outils en ligne utilisant des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables et des appareils mobiles appartenant à l'école, ainsi que l'utilisation des appareils mobiles personnels (si l'enfant en dispose d'un) à des fins pédagogiques.

NOM DU PARENT/TUTEUR (imprimez, svp) : _____

SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR : _____

DATE : _____

CONSENTEMENT DE L'ÉLÈVE

Je comprends, et je suivrai, les directives de l'utilisation des appareils électroniques à l'école. Je comprends que des mesures disciplinaires pourraient être appliquées selon le code de vie, jusqu'à la perte de mes privilèges technologiques, si je ne respecte pas les conditions de l'utilisation acceptable de la technologie.

NOM DE L'ÉLÈVE (imprime, stp) : _____

ANNÉE SCOLAIRE : _____ DATE : _____

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE : _____



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

UTILISATION ACCEPTABLE DE LA TECHNOLOGIE

La technologie doit être utilisée pour les activités éducatives et l'apprentissage, et à d'autres fins autorisées par l'enseignant et/ou l'administration scolaire. Les appareils électroniques peuvent être utilisés pendant le temps de classe avec l'autorisation de l'enseignant, et seulement à des fins pédagogiques. Veuillez bien noter que les sorties et les voyages scolaires sont considérés comme des heures de classe.

ATTENTES

Les élèves doivent :

- a) se comporter comme dans tout environnement où ils représentent leur école et/ou le conseil scolaire ; les élèves doivent se conduire de manière responsable, éthique et respectueuse ;
- b) s'assurer que leur appareil mobile est chargé avant de venir à l'école (en raison des prises électriques limitées disponibles.) ;
- c) l'appareil mobile personnel ne perturbe pas le temps d'enseignement ;
- d) l'appareil est toujours stocké dans un endroit sûr et sécurisé ;
- e) être responsable de leurs propres appareils mobiles. L'école ou le conseil scolaire n'est pas responsable si un appareil personnel est perdu, volé ou endommagé ;
- f) garder les noms d'utilisateur et les mots de passe privés et respecter la vie privée des autres ;
- g) utiliser toute la technologie de façon responsable et ne pas abuser ou délibérément endommager l'équipement ou les réseaux ;
- h) signaler immédiatement tout problème de sécurité ou de toute situation inappropriée impliquant la technologie ; et,
- i) respecter le droit d'auteur par rapport aux informations/médias de l'Internet.

Les élèves ne doivent pas :

- a) tenter d'accéder à l'information ou au compte d'une autre personne sans autorisation ;
- b) partager ou afficher en ligne des informations personnelles (par ex., le numéro de téléphone et l'adresse) d'eux-mêmes ou d'autres ;
- c) faire une rencontre avec quelqu'un rencontré en ligne ;
- d) enfreindre le droit d'auteur des textes/ressources trouvés en ligne et de l'utilisation des licences des logiciels et des applications ;
- e) copier des idées, des travaux ou des écrits faits par une autre personne ou une autre source (le plagiat) ; et
- f) s'engager dans une activité qui peut être considérée comme l'intimidation ou le harcèlement ou s'engager dans une activité qui nuit au milieu scolaire.

CONSÉQUENCES

L'utilisation des ressources technologiques, y compris les réseaux, les ordinateurs ou les appareils mobiles et Internet, est un privilège qui peut être restreint ou refusé à tout moment pour abus ou comportement abusif. Les élèves peuvent être assujettis à des mesures disciplinaires s'ils enfreignent les attentes pour l'utilisation de la technologie, y compris la suspension. Il est à noter que certains comportements pourraient même être sujet de poursuite judiciaire.


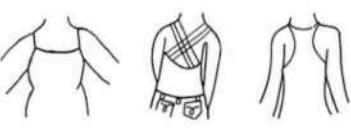
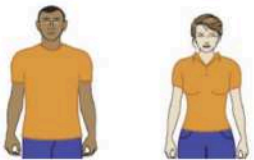
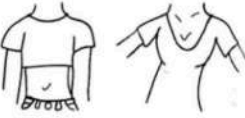
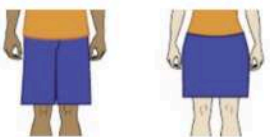
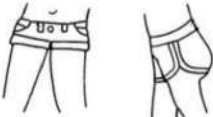


ANNEXE F

LA TENUE VESTIMENTAIRE

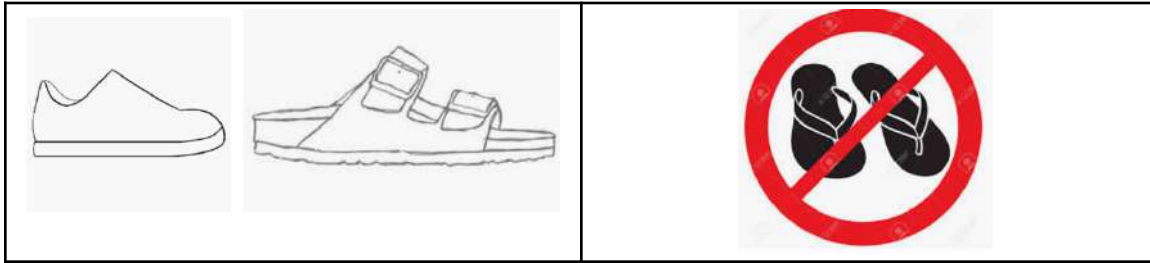
Tel que résolu par le Conseil d'école de l'école des Grands-Vents, le port de l'uniforme scolaire¹ est obligatoire en tout temps pour tous les élèves de la maternelle à la sixième année.

En lien avec nos valeurs en ce qui a trait au respect, les élèves ont le droit de porter leur casquette, ou chapeau, seulement à l'extérieur de l'école aux récréations du matin, du midi et lorsqu'ils quittent l'école.

Voici les tenues vestimentaires acceptées:

| la tenue vestimentaire | |
|---|--|
| Acceptée | Refusée |
| Camisoles | |
|  La camisole doit couvrir l'épaule. |  |
| Chandails | |
|  |  |
| Jupe, robe et culotte courte | |
|  |  |
| Chapeaux et tuques | |
|  |  |
| Chaussures | |

¹ Uniforme scolaire : Gilet polo rouge à l'effigie de l'école des Grands-Vents habillé d'un pantalon/legging ou d'une jupe de couleur noire/bleu marin.



BIBLIOGRAPHIE

Politique écoles accueillantes et sécuritaires TNL :

https://www.gov.nl.ca/eecd/files/k12_safeandcaring_pdf_fr_policy_fr.pdf

Programme DIRE :

Source : <http://www.witsprogram.ca/dire/ecoles/>

Le soutien au comportement positif :

Source : <https://scp-pbis.com/presentation-du-systeme-scp/>

La discipline progressive :

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/Discipline.pdf>

<https://scw.cscmonavenir.ca/files/2009/01/discipline.pdf>

<https://sp.cscmonavenir.ca/files/2013/11/pyramide-discipline-pogressive.pdf>